

Date de la convocation	21 mars 2023
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

## BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

n°D20230327 - 06

### Objet : Mise à jour du programme de développement de l'hydroélectricité sur le canal Saint Martory

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point B3-9 des délégations de compétences consenties au Bureau Syndical ;

**Considérant** que le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 a décidé en 2018 de renforcer sa production hydroélectrique sur le canal de Saint Martory jusqu'à lors constituée ainsi :

Commune	Lieu-dit	producteurs	Puissance installée
Mondavezan Cierp	Lieu-dit Cierp	SMEA31	250 kW
Mondavezan- Le Fousseret (3 chutes)	RD6j	Hydroexploitation	530 kW
Labastidette	Route du Lherm	Hydroexploitation	635 kW

**Considérant** qu'un programme de développement de 10 M€ a été décidé avec un ordre de développement dans la construction des centrales basé :

- sur une étude d'opportunité technico-économique
- la reprise des centrales hydroélectriques de la société HYDROEXPLOITATIONS en fin de concession (Labastidette) et non autorisées (Mondavezan Le Fousseret) ;

**Considérant** que par décision en date du 24 janvier 2019, Réseau31 a acté de porter à connaissance auprès des services de l'Etat le programme de développement hydroélectrique du canal Saint Martory à savoir :

Commune	Puissance installée- kW	Investissement Prévisionnel	Recettes annuelles	Priorité
Mondavezan A	260	1 080 k€	243 k€	2
Mondavezan B	211	1 180 k€	196 k€	4
Le Fousseret C	318	2 000 k€	301 k€	1
Le Fousseret - Fond de Louge	72	1 005 k€	52 k€	1
Bérat – Bourgail Touch	516	1 850 k€	292 k€	3
Lherm - Jottes	134	1 245 k€	110 k€	5
Muret - Peyramond	76	835 k€	42 k€	6
<b>Programme développement</b>	<b>1,6 MW</b>	<b>9,1 M€</b>	<b>1,2 M€</b>	
Labastidette	655	900 k€	463 k€	<i>Mandat de gestion</i>
Mondavezan Cierp	245		145 k€	<i>Existante</i>
<b>Parc hydroélectrique Réseau31</b>	<b>2.5 MW</b>	<b>10 M€</b>	<b>1.8 M€</b>	

**Considérant** que par arrêté en date du 23 septembre 2020, les services de l'Etat autorisaient l'utilisation de l'énergie hydraulique par 8 usines hydroélectriques sur les communes de Mondavezan, du Fousseret, de Bérat, du Lherm et de Muret. Cette autorisation lançant concrètement le programme de développement des centrales hydroélectriques sur le canal de St Martory ;

**Considérant** que le 15 février 2022, la 1ère centrale du programme hydroélectrique était mise en service sur la commune du Fousseret au lieu-dit du Fond de Louge ;

## 1- Un contexte mouvant

- **2022-2023 : Lancement des consultations pour les centrales du Bourgail (Bérat)**

**Considérant** le lancement des consultations pour les centrales du Bourgail (Bérat) ;

**Considérant** que dans le cadre des études lancées dès 2021 pour la construction de la centrale du Bourgail-Touch, une nouvelle opportunité a été identifiée par l'équipement d'un seuil à proximité du site initial : la centrale du Bourgail-Canal non-prévue dans l'étude d'opportunité initiale.

En décembre 2022, la consultation a été lancée une troisième fois pour la construction des deux sites.

Les offres reçues confirment que les conditions financières ne sont pas requises pour construire les 2 centrales avec des surcoûts de près de 20% soit plus de 800 00€. L'opportunité de réaliser la 2<sup>ème</sup> microcentrale dans le canal n'est pas démontrée ;

- **des relations conflictuelles avec HYDROEXPLOITATIONS**

**Considérant** que le 19 avril 2017, le bureau syndical décidait de :

- se porter candidat au rachat des biens de retour de la centrale hydro-électrique de Labastidette ;
- de se porter candidat à l'exploitation des centrales hydro-électriques de Mondavezan et Labastidette ;
- de relancer les services de l'Etat afin que les conditions de reprises des centrales soient définitivement arrêtées ;

**Considérant** qu'à ce jour, HYDROEXPLOITATIONS reste l'exploitant des 3 centrales de Mondavezan-Le Fousseret et de Labastidette. Deux procédures judiciaires sont en cours devant le Tribunal administratif de la Haute Garonne :

- un contentieux sur le montant des redevances émises par Réseau31 à l'attention d'HYDROEXPLOITATIONS pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 et non-réglées. Le jugement de ce contentieux est prévu au second semestre 2023.
- l'occupation illégale d'HYDROEXPLOITATIONS et la demande de son expulsion. Le jugement de ce contentieux initié en octobre 2022 devrait subvenir en 2025 ;

**Considérant** que cette situation vient complexifier techniquement et économiquement le développement du programme hydroélectrique sur le canal :

- techniquement, leur présence sur les 3 sites de Mondavezan-Le Fousseret nécessite la construction de nouvelles centrales sur le canal principal au lieu de réhabiliter les existantes sur les dérivations
- économiquement, l'exploitation du droit d'eau vient sensiblement diminuer les recettes de Réseau31, mettant à mal les capacités d'investissement de Réseau31. A ce jour, le manque à gagner s'élève à plus de 3,1 M€.
- la non perception des recettes des redevances, liée à la procédure en cours, fragilise l'équilibre budgétaire ;

## 2- Les nouvelles orientations du programme hydroélectrique ;

**Considérant** qu'au vu des conditions économiques obtenues lors de la consultation pour les centrales du Bourgaill et de l'issue contentieuse positive attendue, le périmètre hydroélectrique sur le canal, selon le programme proposé, serait le suivant :

Commune	Puissance installée-kW	Investissement Prévisionnel	Recettes annuelles	Priorité
Mondavezan A	260 kW	5 000 k€	610 k€	2025 2026
Mondavezan B	211 kW			
Le Fousseret C	318 kW			
Le Fousseret - Fond de Louge*	72 kW	1 205*k€	50 k€	Réalisé
Bérat – Bourgaill Touch	380 kW	2 500 k€	310 k€	2023 2024
Lherm - Jottes	134 kW	1 245 k€	110 k€	> 2026
Bourgaill-canal				Reporté
Muret - Peyramont				Reporté
<b>Programme développement</b>	<b>1.375 MW</b>	<b>9,95 M€</b>	<b>1,08 M€</b>	
Labastidette**	655 kW	<i>Biens de reprise</i>	650 k€	<i>Mandat de gestion</i>
Mondavezan Cierp	245 kW		145 k€	<i>Existante</i>
<b>Parc hydroélectrique Réseau31</b>	<b>2,275 MW</b>	<b>11,5 M€</b>	<b>1,875 M€</b>	

\*Ce chiffrage ne prend pas en compte les travaux d'optimisation hydraulique du canal saint Martory et le soutien d'étiage à la Louge, réalisé lors de la même opération.

\*\*Les recettes de Labastidette pourront être optimisées par des travaux à ce jour non évalués.

\*\*\*Fixés par France Domaines

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

### Décide

- Article 1 :** de construire uniquement la centrale du Bourgaill - Touch pour une puissance installée évaluée à 380 kW et des recettes estimées annuelles à 310 k€ ;
- Article 2 :** de reporter ultérieurement la construction de la centrale dite du Bourgaill - Canal et de Muret – Peyramont ;
- Article 3 :** de privilégier la construction simultanée dès 2025 des 3 centrales de Mondavezan – Le Fousseret sur les parcelles propriété de Réseau31 pour une puissance estimée de 790 kW et des recettes annuelles estimées à 610 k€.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
Président

